

**Arrêté portant désignation du directeur médical de crise
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Le Directeur général,

Vu l'article L. 6143-7 du code de la santé publique,

Vu le guide méthodologique du Ministère des solidarités et de la santé « Préparation à la phase épidémique de Covid-19 » en date du 16 mars 2020,

Vu le guide ministériel « Guide d'aide à la préparation et à la gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles, 2019 »,

Après avis du Président de la commission médicale d'établissement en date du 10 septembre 2020,

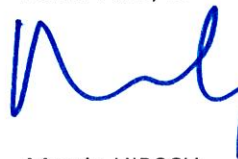
ARRETE :

Article 1 : Le Professeur Bruno RIOU est désigné Directeur médical de crise de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris durant la crise sanitaire exceptionnelle constituée par l'épidémie du virus Covid-19.

Article 2 : Le Professeur Bruno RIOU est notamment chargé dans ce contexte d'organiser la gestion du flux de patients en lien avec la cellule de crise hospitalière sous l'égide du Directeur général et du Président de la commission médicale d'établissement.

Fait à Paris, le

11 SEP. 2020



Martin HIRSCH